

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 04.045

L'An Deux Mille Quatre, le 28 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint au Maire.

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

LE 21 JUIN 2004

LE 21 JUIN 2004

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, CAU, Mmes COURTIN, DOUMECQ, DURAND, MM. GUIARD, MERLE, Mmes MOINET, PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, SIMONNET, Mme TERRIEN, Melle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. COASSIN représenté par M. BOURGEOIS
Mme CROUE représentée par Mme GEOFFROY
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme ISENDICK représentée par M. DENIS
Mme JOLY représentée par M. MERLE
Melle LABEYRIE représentée par Melle TURPIN

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 25
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Garantie de la Ville de ROYAN à un emprunt réalisé par la SEMIS pour les 47 Logements situés Bld Félix Reutin et Avenue de Rochefort à ROYAN pour un montant de 1 658 000 E.

VOTE : UNANIMITE

Compte tenu de l'accord du conseil d'administration de la SAIEM de ROYAN de céder à la SEMIS les 47 logements situés boulevard Félix Reutin et Avenue de Rochefort à ROYAN, la SEMIS a obtenu de la Caisse des Dépôts et Consignations l'octroi d'un prêt expérimental de 1 658 000 euros

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- VU les articles L 2252.1 et L 2252.2 du Code général des collectivités territoriales,
- VU l'article 2021 du code civil,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

ARTICLE 1er - La Commune de ROYAN accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 658 000 Euros que la SEMIS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer une opération de rachat de patrimoine de 47 logements situés Boulevard Félix Reutin et Avenue de Rochefort à ROYAN Charente Maritime.

ARTICLE 2 - Les caractéristiques du prêt PEX consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- **Echéances** : annuelles
- **Durée totale du prêt** : 25 ans
- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : 3,45 %
- **Taux annuel de progressivité** : 0,00 %
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité** : en fonction de la variation du taux du livret A

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux du livret A en vigueur à la date de la présente délibération. Ces taux sont susceptibles d'être révisés à la date d'établissement du contrat de prêt, si le taux du livret A applicable est modifié entre la date de la présente délibération et la date d'établissement du contrat de prêt.

ARTICLE 3 - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 4 - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

ARTICLE 5 - D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 30 juin 2004
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS